

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2007

L'an deux mille sept, le vingt trois janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONNETIER-MORNEX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André VUACHET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2007

Présents :

Mmes BAR Muriel, DUBOUCHET Marie-Christine, MATTHEY Claire, MIHAYLOV Sylvie; Mrs VUACHET André, LÜTHI Walter, MAUME Philippe, GENÈVE André, PASSERAT Raoul, AUGUSTIN Christophe, AVEAUX Patrick, BAIN André, BASILE Daniel, GODARD Lucien, ROUSSET Pierre

Absents :

Mr OBLE Jacques procuration à Mr BASILE
Mmes HERBET Alice, MILLET Françoise

Nombre de conseillers : en exercice : 18, présents : 15, votants : 16

Secrétaire de séance : Monsieur LUTHI Walter.

* * * * *

N°01/07 **POSE D'UN RALENTISSEUR À NAZ**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du devis des Etablissements COLAS pour la pose d'un ralentisseur à Naz.

Montant : 6 117,54 Euros TTC, signalisation comprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, **ACCEPTE À L'UNANIMITÉ** la réalisation de ces travaux.

Dépense imputée à l'article 2315-37 du budget.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°48/2004 du 18 novembre 2004.

* * * * *

N°02/07 **REPRISE DU CHEMIN DE LA PIERRE AU ROY**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise ALPES OUVRAGES pour la reprise du chemin de la Pierre au Roy à Monnetier, comprenant la création d'un mur de soutènement avec longrine ancrée sur micro-pieux.

Montant du devis 58 841,84 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, **APPROUVE À L'UNANIMITÉ** la réalisation de ces travaux et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Dépense imputée à l'article 2315-37 du budget.

TRAVAUX EN FORÊT COMMUNALE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le programme des actions forestières proposées pour 2007 par l'O.N.F., consistant notamment en des travaux de peuplements, de débroussaillage et d'aides sylvicoles.

Le Conseil Municipal, considérant l'importance des travaux proposés et le montant élevé du devis, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** de reporter ces opérations, d'autres actions communales lui paraissant prioritaires.

N°03/07 CONTRIBUTION À LA MUTAME SAVOIE MONT BLANC

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la lettre de la Mutame Savoie-Mont-Blanc qui sollicite une contribution de 34,- € par agent adhérent pour l'année 2007.

Cette aide annuelle concourt prioritairement aux prestations à caractère social servies aux adhérents.

Pour notre commune la contribution serait de :

$$6 \text{ agents} \times 34,- \text{ €} = 204,- \text{ €}$$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, **ACCEPTE À L'UNANIMITÉ**, le versement de cette contribution.

N°04/07 AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE DE MONNETIER

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une convention relative à l'organisation de l'agence postale de Monnetier avait été signée avec La Poste le 23 décembre 2005.

En juin dernier, un accord est intervenu entre l'Association des Maires de France et La Poste, portant notamment sur les modalités de revalorisation de l'indemnité versée aux communes qui assurent le service d'une Agence Postale Communale.

Afin d'actualiser notre convention, La Poste soumet au vote du conseil un avenant qui porte sur les points suivants :

- l'ajout de deux prestations dans la liste des services proposés (articles 2-1 et 2-3) : vente d'enveloppes Chronopass et vente de cartes téléphoniques France Télécom,
- la suppression d'un paragraphe qui faisait référence à la création de la Banque Postale, devenu sans objet (article 2-2),
- l'ajout d'une mention de prise en charge, par La Poste, des frais de raccordement et d'abonnement liés à Internet,

- la modification de l'article 5 relatif au calcul de l'indemnité compensatrice qui sera révisable chaque année au 1^{er} janvier en fonction du dernier indice des prix à la consommation (auparavant l'indemnité était indexée chaque année à la date anniversaire de la convention, sur l'indice du prix des services calculé par l'INSEE).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de cet avenant et en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ, AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

* * * * *

N°05/07 **LOCATION D'UN PARKING AU SALÈVE**

Monsieur LUTHI expose à l'assemblée qu'en 1966 la commune avait consenti à Monsieur Gustave MEGEVAND, propriétaire à l'époque du Restaurant « La Table d'Orientation », un bail pour une parcelle de terre située au Salève, lieu-dit « Sur la Petite Gorge », cadastrée section B n°497 pour une contenance de 32 ares 92 centiares, destinée à servir de parking. Le preneur était autorisé à effectuer à ses frais des travaux de viabilisation et de terrassement. Le bail, consenti pour une durée de vingt ans à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 1965, renouvelable une fois, est devenu caduc le 31 décembre 2004.

Monsieur et Madame BAUMANN, actuels propriétaires du restaurant « La Table d'Orientation », sollicitent un nouveau contrat de location dudit terrain pour maintenir le parking servant à l'activité du restaurant.

Afin de contribuer au maintien d'une activité touristique et commerciale sur le Salève, Monsieur LUTHI propose que la parcelle soit relouée à la SARL LA TABLE D'ORIENTATION au prix annuel de 100,- €.

Il est précisé que le terrain en question fait partie du domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ :**

- **ACCEPTE** de louer à la SARL LA TABLE D'ORIENTATION le terrain susmentionné pour un usage de parking ouvert au public pour 20 ans renouvelables au prix annuel de 100,- € et
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

* * * * *

N°06/07 **SUBVENTIION À LA CRÈCHE PARENTALE « TINTAMARRE »**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les subventions aux associations ont été votées lors du dernier conseil municipal (novembre 2006). Or les 100,- € de subvention attribués à cette occasion à l'association CRÈCHE PARENTALE LES GAILLARDINETS n'ont pas pu être virés sur son compte, cette dernière ayant changé de nom, d'adresse et de domiciliation bancaire.

Afin d'être en mesure de virer cette somme, il convient de prendre en considération les nouvelles coordonnées de l'association, soit : CRÈCHE PARENTALE TINTAMARRE – Le Clos Babuty – 27 rue Jean Jaurès – 74100 AMBILLY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

- **PREND ACTE** du changement de nom et de domiciliation de cette association et
- **DÉCIDE** que la somme de 100,- € sera versée sur son nouveau compte bancaire.

La présente délibération complète celle du 21 novembre 2006 n°48/2006.

* * * * *

N°07/07 DÉNOMINATION DE CHEMINS NON RÉPERTORIÉS AU CADASTRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que depuis quelques années plusieurs lotissements ont été réalisés sur la commune, créant de ce fait des nouvelles voies dont il convient d'entériner le nom pour actualiser le cadastre, mettre à jour le plan de la commune et délivrer une adresse précise aux riverains de ces voies.

Il s'agit de voies qui portent déjà un nom « d'usage » correspondant, pour la plupart, au nom du lieu-dit où elles se trouvent :

- Impasse Dompmartin (Monnetier)
- Impasse du Martelet (Esserts)
- Impasse La Ramée (Esserts)
- Impasse Clos Léchères (Esserts)
- Impasse des Grands Champs (Esserts)
- Impasse des Chênes (Mornex)
- Chemin des Chênes (Mornex)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et plus personne ne demandant la parole, **VOTE À L'UNANIMITÉ** la dénomination de ces voix ci-dessus mentionnées.

La présente délibération annule et remplace les délibérations n° 194/02 du 07 mai 2002 et n° 14/03 du 27 février 2003.

* * * * *

N°08/07 FIXATION DU PRIX DE VENTE DES DOSSIERS ET DES PLANS DU P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le prix de vente du dossier de P.L.U. (ancien P.O.S.) et du plan avait été fixé par délibération n° 128/01 du 28 juin 2001 en prévision du passage à l'Euro.

Ces prix étant très largement inférieurs au coût réel de production des documents, il convient de les revoir à la hausse.

Il propose les prix suivants :

- Prix de vente d'un dossier complet du P.L.U. comprenant le rapport de présentation, le règlement, 4 plans de zonage en couleur, 1 plan du réseau d'assainissement en couleur, 1 plan des servitudes d'utilité publique, différentes annexes ainsi qu'1 chemise à sangle : 250,- € + frais d'envoi au tarif en vigueur

- Prix d'un des plans couleur du P.L.U. : 50,- € + frais d'envoi au tarif en vigueur
- Prix d'un des plans couleur + règlement du P.L.U. : 60,- € + frais d'envoi au tarif en vigueur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et plus personne ne demandant la parole, **APPROUVE À L'UNANIMITÉ** les prix de vente du dossier de P.L.U. et du plan proposés par Monsieur le Maire.

* * * * *

N°09/07 **PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT DES ÉLÈVES DE CM1 ET CM2 DE L'ÉCOLE DE LA MARJOLAINE SE RENDANT EN CLASSE DE MER**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MAUME qui présente à l'assemblée le projet de classe de mer de Monsieur JULLIARD, instituteur des cours de CM1 et CM2 de l'école de la Marjolaine.

Les frais de séjour sont assurés par l'A.E.S. (Association des Écoles du Salève), le conseil général et une participation financière des familles.

Les frais éducatifs sont assurés par l'A.E.S. (voile, musées).

La commune est sollicitée pour prendre en charge les frais de transport, qui s'élèvent à 3 955,- €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, entendu que les enfants concernés n'ont jamais bénéficié d'un séjour, **ACCEPTE À L'UNANIMITÉ** de prendre en charge les frais de transport de cette classe de mer, soit 3 955,- €.

* * * * *

N°10/07 **PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE VACATION D'UN GUIDE DE HAUTE MONTAGNE – PROJET PÉDAGOGIQUE – CLASSE DE CM1 ET CM2 DE MONNETIER**

Monsieur MAUME présente à l'assemblée le projet pédagogique de Monsieur COBUS, enseignant de la classe des CM1 / CM2 de l'école de Monnetier, qui prévoit de travailler en partenariat avec la Maison du Salève sur le thème : « Sport Historique au Salève : La Varappe ».

Dans ce cadre, des sorties « escalade » sont prévues sur la falaise de Monnetier.

L'enseignant demande si la commune peut prendre en charge les frais de vacation du guide de haute montagne prévu pour initier les enfants à la pratique de ce sport.

L'activité se répartirait en 5 séances de 3 heures à 116,- € par séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, **ACCEPTE À L'UNANIMITÉ** de prendre en charge les frais de vacation d'un guide de haute montagne pour l'activité exposée ci-dessus, soit : 580,00 €.

* * * * *

N°11/07 ACHAT D'UN VIDÉO-PROJECTEUR ET DE 4 ÉCRANS

Monsieur MAUME soumet à l'assemblée la demande de l'école de la Marjolaine d'acquérir un vidéo projecteur et des écrans qui seraient utiles à leur projet pédagogique.

Il propose de commander ce matériel à la CAMIF Collectivités :

- 1 vidéo-projecteur..... 539,00 € HT
- 3 écrans muraux manuels (1 fixé dans chaque classe)..... 219,70 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et plus personne ne demandant la parole, **APPROUVE À L'UNANIMITÉ** l'achat de ce matériel et **VOTE** l'acquisition d'un écran sur pied supplémentaire afin que le vidéo-projecteur puisse être utilisé par les autres écoles et par la mairie. Coût de l'écran sur pied : 64,90 € HT.

* * * * *

N°12/07 OUVERTURE DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ouvrir des crédits afin de procéder au règlement de diverses factures avant le vote du budget primitif 2007 :

Articles	Objet	Montant
2112	Travaux pour étude reprise foncière Chemin près du Cimetière à Monnetier Cabinet J. L. Chéron	925.42 €
2118	Achat de terrain en vue de la construction d'un groupe scolaire et Autres terrains	370 000,00 €
2152	Panneaux routiers Ets Vachoux et Installations de voirie	1 000.00 €
2184	Tables et Chaises pour cantine Ets Vachoux et Mobilier	5 000.00 €
2188	Vidéo- projecteur + Ecrans Ecole Marjolaine et Autres immobilisations corporelles	1 500.00 €
2315-37	Reprise mur Chemin Pierre au Roy Ets Alpes Ouvrages	58 841.84 €

Ces crédits seront repris au budget 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, **ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ** l'ouverture de ces crédits.